

Communiqué de presse

Paris, le jeudi 13 juin 2013

Communiqué du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France

La loi créant un nouveau statut du mariage et de la filiation a suscité depuis près d'un an la mobilisation de beaucoup de nos concitoyens, notamment par des manifestations.

Parmi ces foules paisibles et vigilantes, de très nombreux jeunes, mariés ou célibataires, ont vécu là une expression publique forte de leur engagement. Cet engagement n'a pas été vain. Il aura encore à se déployer dans d'autres domaines où la vigilance est requise pour le respect de la personne humaine. Venues de tous horizons, ces foules ont signifié leur détermination dans le calme et le respect des institutions. Vouloir récupérer leur protestation à des fins partisans ou chercher à l'amalgamer ou à la réduire à des extrémismes violents est inadmissible.

Dès octobre 2011, les évêques de France avaient annoncé que les clivages seraient profonds, dès lors qu'on modifierait radicalement un des fondements de la vie en société. Promulguer une loi oblige à considérer avec sérieux les blessures et les craintes durables qu'elle peut provoquer. Les citoyens d'un pays ne peuvent ignorer la loi civile et leur conscience est l'instance ultime où s'exercent leur liberté et leur responsabilité.

Devant les défis auxquels notre société est confrontée nous avons besoin les uns des autres, notamment pour l'accompagnement concret et éducatif des plus jeunes. Nous sommes redevables envers les générations à venir de notre volonté de vivre ensemble dans le respect de tous. Nous encourageons tous ceux, parents et éducateurs, qui assument au quotidien leurs responsabilités.

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France